

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.
Les Abonnements et les Annonces sont
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-
tementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIEN
et C^o, place de la Bourse, 8, et à l'Agence
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-
partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'été, 19 mai).

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 10 minut. soir,	Omnibus.
4 — 35 — —	Express.
3 — 57 — —	matin, Poste.
9 — 04 — —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir,	Omnibus.
--------------------------	----------

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin,	Express.
11 — 35 — —	Direct-Mixte.
5 — 11 — —	soir, Omnibus.
9 — 52 — —	Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin,	Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

A propos de l'opinion émise par un journal étranger, la *Gazette officielle* de Turin publie la note suivante :

« L'unité de la monarchie nationale ne peut être examinée dans un congrès diplomatique, de même qu'elle ne peut servir de texte aux solations chimériques d'écrivains étrangers qui ne sont pas à même de connaître les véritables conditions de l'esprit public dans notre pays. L'unité est indépendante de tous et de tout, parce qu'elle est le principe et la base même de notre mouvement national.

» Reconnue par les grandes puissances, la monarchie italienne saura garder, comme les autres puissances, la place qui lui est assignée par la Providence et par le droit public et national du monde civilisé. Elle ne saurait prendre part à un congrès diplomatique, que pour réclamer les conséquences naturelles de son unité. Elle affirmera toujours que son œuvre n'est pas achevée tant que Rome ne sera pas effectivement la capitale de l'Italie.

» Le Pontificat sera plus libre avec l'appui du royaume d'Italie que par toute autre combinaison.

On écrit de Berne, le 18 septembre. — Une circulaire du général Durando, ministre des affaires étrangères d'Italie, en date du 10 septembre fait suivre des réflexions suivantes l'historique de l'entreprise de Garibaldi : Ces faits laisseront seulement un souvenir douloureux, mais l'union n'en sera pas troublée. Ils témoignent de la maturité politique des populations italiennes, de leur attachement à la monarchie constitutionnelle et de la discipline de l'armée. Toutefois le mot d'ordre des volontaires était, cette fois l'expression d'un besoin impérieux. La nation italienne réclame sa capitale; si elle a résisté à Garibaldi,

c'est seulement parce qu'elle est convaincue que le gouvernement atteindra ce but. Les puissances catholiques, surtout la France, reconnaîtront le danger de maintenir l'antagonisme entre la Papauté et l'Italie. La situation n'est plus tenable, elle finirait par avoir des conséquences extrêmes, en compromettant les intérêts religieux de la catholicité et la tranquillité de l'Europe. — Havas.

Le *Times*, réfutant la solution proposée par M. de la Guéronnière, dit que les puissances ne peuvent pas revenir sur la reconnaissance du royaume d'Italie, qu'elles ne peuvent pas démembrer un pays qu'elles ont reconnu un et indivisible. Un congrès européen divisant l'Italie ne commettrait pas une plus grande injustice que les puissances du Nord quand elles ont divisé la Pologne. — Havas.

Le *Journal de Saint-Petersbourg*, du 17 septembre, déclare que l'établissement de routes militaires et la construction de forteresses qu'Omer Pacha a imposés au Monténégro sont incompatibles avec les traités de 1858. Il espère que les grandes puissances s'y opposeront. Dans tous les cas, l'ambassadeur russe à Constantinople est chargé de provoquer une protestation collective. Au besoin, la Russie protestera seule. — Havas.

Les représentants des puissances signataires du traité de Paris, réunis à Constantinople pour le règlement des affaires de Serbie, ont signé dans une neuvième et dernière séance, le protocole qui met fin aux travaux de la conférence. Voici quelles seraient les bases de ce protocole. Les sujets musulmans évacueraient la Serbie et ne pourraient résider que dans l'enceinte des forteresses conservées aux Turcs. La Porte abandonnerait les forteresses de Sokol et d'Ujitz, s'engagerait à ne pas placer les canons de la forteresse de Belgrade qui regardent le Sud dans une position menaçante pour la ville et consentirait à

ne faire usage de ses moyens militaires qu'au cas de légitime défense. — Havas.

Les lettres de Naples, du 15, annoncent l'arrestation d'un curé coupable d'avoir refusé les derniers sacrements à M^r Caputo. — Une légion de la garde nationale a été épurée par l'exclusion de 400 de ses membres. — Les journaux sont toujours, par suite de l'état de siège, soumis à la censure.

Le gérant du journal le *Diritto* a été condamné à deux mille francs d'amende et à dix-huit mois d'emprisonnement pour offense à la personne royale.

L'état de Garibaldi s'est amélioré. Le chirurgien anglais Patridge est arrivé au Varginan.

On écrit de Rome, que le prince Volkonski, ex-ambassadeur de Russie près de François II, devait partir la semaine prochaine, pour aller occuper son nouveau poste d'ambassadeur à Madrid. Le marquis de La Valette reste à Rome pour recevoir M^r Billiet cardinal archevêque de Chambéry, qui vient à Rome pour la solennité du chapeau. Le marquis de La Valette partira ensuite en congé. — Havas.

Londres, 18 septembre. — Le chirurgien Patridge a adressé son premier rapport au comité garibaldien. Il en résulte que ledit chirurgien est arrivé à Turin où il attend l'autorisation de voir Garibaldi, autorisation que sollicite pour lui l'ambassadeur britannique, conformément aux ordres de lord Palmerston. Le docteur a entendu dire que l'état du malade n'avait pas empiré, mais que la balle était encore dans la blessure.

Un télégramme de Berlin, du 17 septembre, donne la suite de la discussion du budget à la chambre des députés.

M. Stavenhagen retire son amendement; mais

FRUILLÉTON.

EDMÉE

(Suite.)

IX. — UN CŒUR BRISÉ.

Deux heures après, Valentin, muni d'une lettre de Prosper pour M. Delapalme, prenait la voiture faisant le service d'Évreux à Nonancourt.

On devine le coup que lui avait porté son ami, en lui apprenant que la jolie quêtuse était mariée. Ce fut un coup de foudre pour le pauvre amoureux, une de ces douleurs poignantes que comprennent, seuls, ceux qui ont aimé : — douleurs muettes, tout en dedans et qui par cela échappent au vulgaire. Ce qui fait que Prosper s'y trompa et prit pour un dépit de poète la douleur d'un cœur brisé.

Lorsque Valentin apprit que la « jeune épouse » habitait le même pays que son futur patron, la pensée lui vint de refuser la place que lui offrait son ami, dût-il être forcé de lui avouer son amour pour l'Infidèle, qui ne lui avait fait aucun serment; mais l'homme qui aime est peu logique; le grand point, pour lui, est de soulager son cœur en accablant d'invectives celle à laquelle il serait si heureux de prodiguer les plus doux noms, car, on l'a dit, il y a beaucoup de haine dans l'amour, — et beaucoup d'amour dans la haine. Tant que des amants se querellent, il n'y a rien de perdu; au contraire!

L'amour, c'est la lutte, c'est le combat, c'est la guerre! Mais quels chers armistices, quelles délicieuses suspensions d'hostilités, quelles divines trêves de Dieu!

C'est, sans doute, ce qui a porté Arsène Houssaye à écrire son charmant bréviaire : *L'Amour comme il est*, dans lequel se trouve l'apothègme suivant, tiré de l'Anthologie : « L'amour se nourrit de larmes et de sang et non de lait et de roses. — C'est qu'il a sucé des bêtes féroces, quand Vénus l'abrita dans des bois inaccessibles, contre les colères de Jupiter, » ajoute l'élégant auteur du *Voyage à ma fenêtre*.

— Ah! que je souffre, murmurait tout bas Valentin, tapis dans un coin de la voiture, les mains croisées sur sa poitrine, et les yeux voilés de larmes... Mon Dieu! qui m'eût dit que mon beau rêve s'évanouirait si vite! que je ne le retrouverais, que je ne parviendrais à savoir son nom de famille et sa demeure, que pour apprendre, en même temps, que le nom de son père n'est plus le sien et que sa demeure peut changer demain, s'il plaît à un autre... Un autre, elle est la femme, la joie, l'orgueil d'un autre! O douleur! Hélas! cela devait finir ainsi, une année ou l'autre... Cette jeune fille ne pouvait pas échapper aux doux liens de l'hymen car (je n'en saurais douter maintenant) elle appartient à une famille riche, et il n'y a que l'absence de dot qui empêche les jeunes filles de se marier: la pauvreté pouvait seule la conserver à mon amour... Ah! la pauvreté est donc bonne à quelque chose puisqu'elle éloigne les rivaux! Égoïste que je suis, de placer mon bonheur avant le sien! Pourrais-je donc espérer d'elle qu'elle attendît que la For-

tune m'eût comblé de ses dons? Insensé que je suis! Ne dirait-on pas, à m'entendre, que cette jeune fille m'a engagé sa foi! Mais je l'aime, mais je l'adore, mais je donnerais ma vie pour elle!... Est-ce une raison pour que je lui sois cher? Ah! malheureux, cesse d'accuser le sort... Ce qui arrive est tout naturel et tu n'as pas le droit de t'en plaindre. Eh bien! soit! je souffrirai en silence, je dévorerai mes larmes, j'étoufferai mes sanglots; mais, du moins, je continuerai de l'aimer... Mon amour m'appartient, mon pur et saint amour, nulle puissance au monde n'a le droit de me le ravir; il fera ma consolation, si mon cœur peut être consolé!... Ma joie suprême sera de l'apercevoir parfois le dimanche, se rendant à l'église, seule... Seule! la jeune épouse ne va pas seule à l'église...

X. — M. DELAPALME.

Valentin arriva le soir à Nonancourt, où il se fit servir un modeste souper et passa la nuit. Le lendemain vers onze heures, il se présentait chez M. Delapalme, par lequel il fut très-bien accueilli.

— Vous arrivez à propos, mon jeune ami, lui dit le fabricant, car les affaires sont très-actives en ce moment et je ne puis suffire seul à ma correspondance. Le concours d'un auxiliaire actif et capable, ajouta-t-il, en appuyant courtoisement sur les mots, me devenait de jour en jour plus nécessaire. Le jeune homme que vous allez remplacer et que la mort a enlevé, il y a deux mois, était un excellent sujet. Je me plais à croire que je n'aurai pas moins à me féliciter de vous que de lui.

M. de Vincke le reprend dans l'espoir que, par suite de l'incident qui a eu lieu, la chambre pourrait l'adopter. Le ministre de la guerre déclare ensuite que, sous de certaines conditions, le gouvernement ne serait pas éloigné d'adhérer à l'amendement de M. Stavenhagen. En ce qui concerne le budget de l'année 1865, le gouvernement se réserve de faire connaître plus tard ses intentions.

Cette déclaration produit une grande sensation dans la chambre. M. Bockundeff propose alors d'ajourner la discussion pour le lendemain.

Cette proposition est adoptée et la commission du budget entre immédiatement en délibération.

Le ministre de la guerre a donné à la commission du budget les explications les plus conciliantes. Il a dit que la fixation de la durée du service militaire à deux ans était possible, en vertu d'une loi. Il a exprimé le désir d'avoir des éclaircissements sur les conditions d'une entente et sur les éventualités d'une prorogation de la chambre nécessaire à l'élaboration d'un nouveau projet de loi. Le ministre a déclaré enfin qu'il serait en mesure de donner demain de nouvelles et définitives explications. La commission du budget a décidé d'attendre ces nouvelles explications. — Havas.

On mande de Varsovie, le 16 septembre 1864 :

Le *Dziennik* d'aujourd'hui contient la note suivante : Un certain nombre de membres de la noblesse ont tenu chez le comte Zamoiski des réunions illégales à l'effet de préparer une adresse exprimant des demandes qui sortent des limites de nos institutions. Par suite de ce fait, le comte Zamoiski a été envoyé à Saint-Petersbourg pour se justifier auprès de l'empereur.

On mande des frontières de Pologne : L'adresse signée chez le comte Zamoiski par une réunion de trois cents notables du pays, était une réponse à la proclamation du grand-duc Constantin dans laquelle il avait demandé le concours des habitants. L'adresse dit que le pays ne prêterait son concours que lorsque le gouvernement sera polonais et toutes les provinces polonaises relées par des institutions nationales et libérales. — Havas.

Des membres des assemblées législatives de l'Allemagne méridionale appartenant au parti de la Grande-Allemagne (*gross deutsch*) préparent une démarche commune dans la question de la réforme fédérale.

Un télégramme de Raguse, du 16 septembre, annonce qu'une bande d'insurgés de l'Herzégovine était retranchée sur la montagne de Biteliza, Cenghig-bey, à la tête d'un gros corps ottoman, l'a sommée de se rendre. Ces insurgés ont refusé. Un combat a eu lieu. Les Turcs ont perdu 60 hommes. Les insurgés se sont retirés dans la direction de Bagnani.

On mande de Belgrade, le 17, que le gouvernement serbe n'a pas promis de dissoudre la milice de Belgrade, mais seulement de la relever du

service exceptionnel qu'elle fait depuis quelque temps.

Il n'y en ni mort ni blessé dans le dernier conflit d'Uschitza. — Havas.

On écrit de New-York, le 6 septembre : Les fédéraux ont évacué Acquina-Creek. Les employés du gouvernement à Washington, s'armant. Bragg marche vers l'Ohio par la Virginie occidentale avec 20,000 confédérés.

Le *York-Times* croit que si le cabinet fédéral n'est pas renforcé au point de vue de la vigueur et de l'intelligence, la cause de l'Union est perdue. Le comité de la guerre à New-York propose de lever deux armées de 50,000 hommes commandées par les généraux Mitchell et Fremont. Le général Halleck a refusé d'appeler au service les miliciens de New-York, en disant que ceux-ci avaient refusé leur concours, lorsque le danger était le plus imminent. Tous les colonels protestent contre cette assertion.

Une grande agitation règne à Louisville par suite du bruit que les confédérés auraient attaqué les unionistes à Shelleville à trente milles de Louisville. Un corps de zouaves américains, sous les ordres de Wilson, est attendu à la Nouvelle-Orléans. Il est officiellement annoncé que partout où des coupons fédéraux sont payables en pays étrangers, il ne sera pas fait de déduction pour la taxe; mais sur les dividendes et les coupons payables en Amérique, la taxe sera déduite sans égard à la résidence du possesseur.

Les confédérés, sous le commandement de Jackson sont entrés à Leesburg se dirigeant vers Harpers-Ferry. Le bruit court qu'une bataille a été livrée près de Poolesville. Le gouverneur de l'Etat de Pensylvanie a engagé par une proclamation les citoyens à s'organiser en corps de volontaires.

New-York, 8 septembre. — Le secrétaire d'Etat au département de la guerre a résigné ses fonctions. Le général Halleck a été nommé à sa place. Le général Pope est relevé de son commandement en Virginie. Il est mis à la tête de l'armée du nord-ouest. Un corps confédéré fort de cinq mille hommes a passé le Potomac et occupé Frédéric en Maryland. Les confédérés promettent protection à la propriété privée; ils sont reçus par les séparatistes avec enthousiasme. Les partisans de l'union ont quitté Frédéric. Le bruit court que Jackson est à Frédéric avec 40,000 confédérés. D'après un autre bruit, les confédérés seraient dans l'intention de détruire le railway central et occidental pensylvanien, afin d'assurer en Pensylvanie le succès de leurs opérations qui auraient pour but une attaque contre Washington et Baltimore. Le gouverneur de l'Etat de Pensylvanie a envoyé des troupes nombreuses au passage d'Emberland-Villey, pour s'opposer à l'invasion des confédérés. Les positions confédérées s'étendent de Frédéric à une distance de sept milles vers Hagerstown.

Des renforts considérables sont envoyés de Washington vers le Haut-Potomac. Les mouve-

ments des confédérés à Frédéric ont coupé les renforts fédéraux envoyés à Martinsburg et Harpers-Ferry. Les fédéraux ont repoussé une attaque de 400 confédérés à Martinsburg. Le général confédéral Braxton-Bragg, marche sur Nashville. Le général fédéral Bull a ordonné l'évacuation de cette ville. Une grande agitation règne au fort Monroe par suite de l'apparition d'un nouveau *Merrimac* devant le fort Darling. Ce navire a été vu se dirigeant vers New-Port. Le gouverneur de l'Indiana a ordonné à tous les citoyens âgés de 19 à 45 ans de repousser l'invasion des confédérés. — Havas.

FAITS DIVERS.

Le *Messageur de Bayonne* annonce que samedi l'Empereur, accompagné d'une suite nombreuse, est venu s'embarquer aux allées de Boufflers, dans le petit vapeur *la Souris*, pour faire une promenade et constater le résultat des essais tentés avec un nouveau mode d'hélice.

M. de Bismark Schœnhausen est arrivé mardi à Paris de retour de son voyage dans le midi de la France. M. le ministre de Prusse repart demain ou après pour Berlin.

D'après de nouvelles dispositions, écrit-on de Munich, le 15 septembre, la reine de Naples se rendra la semaine prochaine à Rome.

La *Gazette officielle* de Turin annonce que l'escadre portugaise est partie de Lisbonne pour Gènes ayant à bord le marquis de Loulé qui est chargé de conduire la future reine de Portugal au roi don Luiz.

La frégate cuirassée la *Normandie*, qui porte le pavillon de M. le vice-amiral Jurien de la Gravière, a mouillé le 16 août sur rade à Fort-de-France, venant de Cherbourg, et en dernier lieu de Madère où elle avait relâché. L'arrivée de la *Normandie* a présenté un intérêt tout particulier; c'est la première fois qu'un navire cuirassé exécute un voyage d'une pareille importance. Cette frégate, qui porte 800 tonneaux de fer sur ses flancs, a une marche excellente.

Le vaisseau mixte le *Turenne*, ayant à son bord les généraux Forey, de Mirandol et leurs états-majors, est arrivé le 24 à la Martinique, venant de Madère. Il devait repartir le 30 août pour sa destination.

Le paquebot *Louisiane*, de la compagnie générale transatlantique, retenu depuis la veille par ordre du gouvernement, a quitté la rade de Saint-Nazaire, le 18 septembre, à 9 heures du matin, avec la malle des Antilles, de Cuba et du Mexique, 249 passagers et 520 tonnes de matériel pour l'armée du Mexique.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Un grand malheur a frappé l'honorable receveur des finances de l'arrondissement de Saumur. Son unique enfant, gracieuse jeune fille, douée de toutes les qualités du cœur et de l'esprit, vient

— Croyez, monsieur, que je mettrai tous mes soins à vous satisfaire.

— Je n'en doute pas et je vous prends les yeux fermés. M. Bayent répond de vous, cela suffit. Notre ami Prosper est un peu léger; mais il a le cœur sur la main et j'aime cela dans un jeune homme. La place que vous allez occuper vous rapportera 1,200 francs par an. C'était ce que gagnait votre prédécesseur, et je veux vous traiter sur le même pied que lui. Travaillez et, si je suis content de vous, je vous augmenterai l'année prochaine.

Il le mit au ensuite au courant de ce qu'il avait à faire.

— Au reste, voici notre maître à tous, poursuivit-il, en designant le *Manuel du fabricant de papier*. Lisez cet ouvrage et, dans quinze jours, vous en saurez autant que moi. Ne vous effrayez donc pas à la vue de toutes ces lettres; elles ne renferment rien de mystérieux.

Tout le problème industriel consiste à travailler aux meilleures conditions possibles et à écouler ses produits à un prix raisonnable.

Cela dit, il emmena son nouveau commis à la fabrique et la lui fit visiter dans tous ses détails.

Ils revinrent ensuite à la maison. Valentin prit possession de son bureau et M. Delapalme rentra dans son cabinet, où il travailla jusqu'à midi, heure de son déjeuner.

M. Delapalme pouvait avoir cinquante-cinq ans; mais il en paraissait à peine cinquante, grâce au soin qu'il pre-

nait de sa personne et surtout à l'air de franchise et de bonté répandu sur son visage. Tout en lui inspirait la sympathie et l'on se sentait porté à l'aimer, sans savoir pourquoi. Cette attraction n'échappa pas à Valentin, qui trouva en M. Delapalme quelque chose de *déjà vu*, sans pouvoir expliquer cette particularité, que rien ne lui paraissait justifier.

— C'est une idée que je me fais, se dit-il, et il pensa à autre chose.

Le domestique de M. Delapalme se composait de deux personnes, une cuisinière et une vieille femme bonne à tout. La cuisinière, nommée Jacqueline, était une grosse fille rougeaude, d'une vingtaine d'années, qui ne paraissait pas avoir inventé la poudre et « voulait toujours bien comme on voulait. »

La mère bonne à tout avait reçu les noms de Marie-Marthe sur les fonts baptismaux, il y avait 74 ans. C'était une bonne vieille comme on n'en voit plus que dans les contes des fées. Elle était petite et trapue avec le dos voûté; ce qui ne l'empêchait pas d'avoir un estomac de fer: elle eût passé sa journée avec un morceau de pain, un oignon et un verre de cidre, boisson qu'elle préférait au vin. Elle avait encore la vue si bonne, qu'elle enfilait son aiguille sans lunettes. Enfin, elle riait toujours et saluait en faisant la révérence; mais ce rire était si franc, si naturel, si spontané; mais cette révérence était si simple, si cordiale, si respectueuse, qu'ils prévenaient tout d'abord en faveur de la bonne vieille.

Certes, ces deux braves créatures avaient, à elles deux, tout ce qu'il faut pour tenir un ménage rustique et y

évoquer la bonne grosse joie, si salutaire au cœur; mais, malgré leurs franches et solides qualités, il eût été impossible de leur attribuer le cachet de bon goût et d'élégance qui se faisait remarquer dans la tenue de la maison de M. Delapalme et de ses dépendances. Les allées du potager, où ne s'apercevait pas un brin de chiendent, pouvaient, il est vrai, avoir été sarclées par la mère Marie, qui faisait la guerre aux mauvaises herbes, locution très-élastique dans sa bouche et contre laquelle eussent souvent été fondés à protester le plantin, la mauve et le serpolet. Mais le joli parterre attendant au jardin légumier, — comme l'agréable, à l'utile; — mais les centaines de rosiers qui faisaient l'ornement de ce lieu charmant, il était peu supposable que la grosse Jacqueline et la mère Marie eussent suggéré à leur maître l'idée de planter ces arbustes et y donnassent leurs soins.

Jacqueline eût certainement préféré à une rose une fleur vulgaire, mais d'une odeur pénétrante, pour mettre à sa ceinture, le dimanche; et la mère Marie n'eût pas manqué de faire la remarque que tous ces rosiers n'étaient bons qu'à déchirer les mains ou les habits et mangeaient un terrain qui serait bien plus utilement employé à faire venir des choux, des carottes ou des navets.

Ce n'était, cependant, pas le goût et l'élégance d'une épouse qui communiquait à cette maison et à ce jardin (à se parterre) ce cachet de distinction, cette vie, cette animation qu'on remarquait dans les moindres choses. M. Delapalme, il est vrai, avait été marié; mais il y avait

d'être ravie à la tendresse de ses parents, après une longue et douloureuse maladie.

Tous nos concitoyens ont partagé l'affliction d'une famille qui leur est chère, et ce deuil privé est aussi, nous pouvons le dire, un deuil public.

C'est que M. Dumas, par la bonté de son cœur et l'aménité de son caractère, par toutes les vertus qui font l'honnête homme et le bon citoyen, a conquis parmi nous la popularité la plus pure et la plus durable; c'est que personne, dans notre cité, n'a oublié les services rendus en 1848 par le lieutenant-colonel de la garde nationale, cet ancien militaire si brave, si loyal, cet officier d'infanterie si distingué.

Puisse les témoignages d'affectueuse sympathie donnés par une ville entière à cette noble famille, apporter quelque adoucissement à sa profonde douleur!

Le Conseil d'Etat a décidé que les héritiers des patentés dont les magasins, boutiques ou ateliers ont été fermés par suite de décès, peuvent réclamer la décharge des droits de patente, si la fermeture des magasins, boutiques et ateliers est antérieure au 1^{er} janvier, et la réduction des droits restant à courir, si le décès et la fermeture des magasins, etc., etc., ont eu lieu après le 1^{er} janvier. — Ce même droit appartient aux créanciers des patentés, dont les magasins ont été fermés par suite de faillite déclarée.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le *Dirito* publie le rapport de M. Rpati, médecin de Garibaldi, au sujet de la visite faite au blessé par le docteur Partridge. L'opinion émise par ce dernier est très-rassurante.

Berlin, 18 septembre. — Le ministre de la guerre a donné les explications suivantes au sein de la commission du budget. En acceptant l'amendement de M. de Vincke, le gouvernement a fait une concession dans laquelle la commission reconnaît, il faut l'espérer, la base d'un arrangement. Ce résultat serait salué avec joie par le gouvernement et le pays, parce qu'il éviterait des complications déplorables. — Le ministre ajoute que la discussion du budget de 1862 peut être indépendante des explications relatives au budget de 1863, mais il déclare que le gouvernement ne peut, par des raisons militaires et techniques, adhérer à l'amendement Stavenhagen, sur le budget de 1863, et qu'il croirait manquer à son devoir s'il l'acceptait dans le but d'obtenir une paix momentanée.

La commission du budget avait pensé que les explications du ministre auraient trait à la fixation en fait de la durée du service militaire à deux ans; mais le ministre n'a pas dit un mot de l'établissement d'un règlement légal. Tous les membres de la commission sont donc restés mécontents, et M. Twesten lui-même a déclaré que de plus longues négociations étaient inutiles. Le ministre de la guerre a dit, en terminant, que le gouvernement s'occuperait de l'établissement d'un règlement légal. Sur la proposition de M. de Hoverbeck, la commission a déclaré, à l'unanimité, que les explications données hier et aujourd'hui par le gouvernement n'étaient pas de nature à interrompre les délibérations de la Chambre. Le ministre des finances assistait à la réunion, mais il n'a pris aucune part aux débats. — Havas.

plus de quinze ans qu'il était veuf, et toute cette poésie qui éclatait autour de vous et s'emparait de votre cœur, pour peu que vous fussiez jeune ou l'eussiez seulement été un jour dans votre vie (il y a des hommes qui n'ont jamais eu vingt ans!), toute cette poésie était *actuelle* et non un reflet du passé.

Il y avait là un mystère que le temps, sans doute, se chargerait d'éclaircir.

XI. — L'AUBERGE DU SOLEIL-D'OR.

L'heure du déjeuner étant sonnée depuis long-temps, Valentin retourna à l'auberge du *Soleil-d'Or*, où il était descendu et où il s'était arrangé pour prendre sa pension, à raison de 63 francs par mois, y compris le logement.

Il déjeuna à la hâte d'une omelette plus ou moins fantastique et d'un morceau de fromage du pays, arrosés d'une pinte de cidre passablement baptisé et monta à la chambre qui lui avait été destinée, afin d'écrire à ses parents, pour leur annoncer le bonheur qu'il avait eu de trouver un emploi tout près d'eux, — et aussi pour leur faire parvenir les petits cadeaux qu'il leur avait achetés à Dieppe.

Avec quelle joie il cacheta sa lettre, qui devait porter la consolation au cœur de sa famille, — de son vieux père, si courageux; de sa mère si tendre; de sa sœur, qui aimait tant « son bon frère »; de son jeune frère, auquel il était presque aussi cher que le jeu, — tous cœurs qui devaient être fort affligés de savoir leur Valentin sans place.

BACCALaurÉATS.

Conformément à notre coutume annuelle, nous publions les noms des jeunes gens qu'a fait recevoir aux baccalauréats *ès-lettres et ès-sciences*, pendant l'année scolaire, l'*Ecole préparatoire dirigée par M. MOMENHEIM*, rue des Postes, n° 2, à Paris. — *Cinquante-trois admissions sur soixante-huit candidats.* — SCIENCES : MM. *Valin*, de Bohain (Aisne); *Huret*, de Veretz (Indre-et-Loire); *Rochette* de Cloyes (Eure-et-Loir); *Wermer*, de Cologne; *Loye*, de Montbard (Côte-d'Or); *Gobron*, de Buzaney (Ardennes); *Féra*, de Riqueval (Aisne); *Douine*, de Troyes; *Obled*, d'Etreeingt (Nord); *Journal*, de Paris; *Baillard*, de Bolbec (Seine-Inférieure); *de Couët*, de Haye (Moselle); *Jouron*, d'Avize (Marne); *Pindray*, de Metrenil-s-Bel (Dordogne); *Bonnelat*, de Saint-Amand (Cher); *de Richter*, de Paris; *Perrichet*, id.; *Collard*, de Ribemont (Aisne); *Charassin*, de Bourg (Ain); *Ledieu*, de Paris; *Brand*, id.; *Souville*, de Constantine. — SCIENCE : MM. *Pernelle*, de Paris; *Glaume*, de Montoire (Loir-et-Cher); *Levet*, de Fécamp; *Verpault*, de Toulouse. — LETTRES : MM. *Fontaine*, de Lillebonne (Seine-Inférieure); *Dumesnil*, de Corneilles (Eure); *Gandermen*, de Paris; *Froment*, de Nizy (Aisne); *Légrand*, de Paris; *de Ladèveze*, de Mont-Crabeaux (Lot-et-Garonne); *Dhaine*, de Fleurbaix (Pas-de-Calais); *Balley*, de Paris; *Brenoy*, de Douchy (Aisne); *de Richemont*, de Saint-Germain en Laye; *Finet*, de Charleroy (Belgique); *Michelle*, de Tours; *Baquet*, de Frémiches (Oise); *Erière*, de Saint-Romain (Seine-Inférieure); *Lescau*, du Havre; *Benoist*, de Dernain (Somme); *Morin*, de Clermont-Ferrand; *Herbin*, de Vitry-le-Français; *Pinon*, d'Avallon; *Jacob*, de Brion (Yonne); *Sonnerat*, de Florence; *Daubrée*, de Paris; *Bloch*, id.; *Hocquet*, de Nurlu (Somme); *Fenêtre*, de Bretteville (Seine-Inférieure); *Barre*, d'Etampes; *Thomas*, de Tarbes.

NOTA. Les cours ne seront point interrompus, même pendant les vacances. Préparation pour les sessions de novembre et d'avril. — Les cours spéciaux pour la préparation à l'*Ecole de Saint-Cyr* commenceront le six octobre. (448)

VILLE DE PARIS.

Construction du quartier neuf du Luxembourg en vertu des traités passés avec la ville de Paris et des décrets en date des 4 décembre 1850 et 5 juin 1858.

Par l'article 18 de ses statuts, la *Société du quartier neuf du Luxembourg* a été autorisée à émettre un emprunt de 6,400,000 fr. représenté par 12,800 obligations hypothécaires de 500 fr. chacune, remboursables annuellement à 625 fr. par voie de tirage au sort et dans un délai de 46 ans.

L'émission de 3,200 obligations formant la 1^{re} série a eu lieu l'année dernière et a été couverte entièrement.

Il est ouvert une souscription pour l'émission des 2^{me}, 3^{me} et 4^{me} séries, formant le complément des 12,800 obligations hypothécaires.

Comme il rentrait dans la salle basse, il s'entendit appeler par la femme de l'aubergiste, joyeuse commère, qui, sans s'en douter, possédait une magnifique voix de contr'alto.

— Monsieur Planterose! criait M^{me} Courdemanche.

— Me voici, madame. Qu'y a-t-il, fit Valentin, qui, nouveau-venu dans l'auberge, y était encore sur le pied officiel de l'appellation patronymique.

— C'est le messenger de Pacy, qui a quelque chose pour vous.

— Quoi?

— Voilà! monsieur, ajouta un paysan, au chef orné d'un bonnet de coton, coiffure du pays, à l'usage des deux sexes; et il lui désigna une petite malle de bois blanc, déposée par lui sur une table voisine. C'est vingt-cinq sous, — quinze pour le chemin de fer, et dix pour la voiture. Vous n'oubliez pas le garçon, s'il vous plaît.

— Je n'attends rien par le chemin de fer...

— Je ne sais pas. Voyez mon registre.

— Vous pourriez bien le voir vous-même, observa M^{me} Courdemanche, d'un ton aigre-doux.

— Est-ce que je n'ai pas le temps de lire mes articles, d'ici à ce que j'aie fini... D'ailleurs, j'ai oublié mes lunettes et je peux à peine déchiffrer à l'œil nu, — déchiffrer... l'écriture. Pour la beauté, c'est différent... je n'ai pas besoin de besicles pour lui rendre hommage.

— Voyez-vous ce vieux galantin...

— C'est bien à moi que ce colis s'adresse, poursuivit

Conditions et avantages :

1^o Versement, soit en une seule fois au moment de la souscription, soit par cinquième, et de mois en mois, à partir du premier versement qui a eu lieu en souscrivant.

2^o Intérêts à cinq pour cent payables sans frais ni impôts, les 1^{er} juin et 1^{er} décembre de chaque année, à Paris, au siège social, 62, rue de Richelieu, et dans chaque chef-lieu de département, chez les banquiers chargés de recevoir les souscriptions.

3^o Paiement de la totalité des intérêts sur 500 fr., à partir du versement du premier cinquième.

4^o Bonification immédiate de 4 fr. 16 c. pour chaque obligation entièrement libérée au moment de la souscription.

5^o Titres nominatifs ou au porteur, au choix des preneurs.

Le remboursement des obligations et de la prime qui y est attachée est garanti par voie d'inscription hypothécaire, au profit des obligataires, prise sur tous les terrains et immeubles composant et devant composer le nouveau quartier, le 12 avril 1861, au bureau des hypothèques de Paris (premier bureau, vol. 958, n° 154).

Aussitôt après la clôture de la souscription, les formalités seront remplies pour que les titres soient cotés à la Bourse.

On souscrit, dans l'arrondissement de Saumur, chez les banquiers, les notaires et les agents de change, et notamment :

A Saumur, chez MM. Louvet, Trouillard et C^o, banquiers; veuve de Fos-Letheulle et fils, id.; veuve Lambert et fils, id.; M. L. Reveau, agent de change. (411)

Depuis la première semaine d'avril, un nouveau journal illustré paraît tous les jeudis, l'*Universel* (même format que l'*Illustration*), et il s'est signalé, dès son apparition, par la splendeur de ses gravures, l'excellence de son texte et sa beauté typographique. L'*Universel*, le moins cher des journaux illustrés, ne coûte que 25 cent. par numéro et 15 fr. par an. Ce bon marché extraordinaire ne pourra plus être dépassé. La rédaction, confiée à des écrivains éprouvés, se maintiendra à des limites qui permettront à l'*Universel* de pénétrer dans les familles et d'être le journal du foyer. Les dessinateurs les plus connus, les graveurs les plus habiles concourent à faire de ce journal un album charmant.

ETAT-CIVIL du 1^{er} au 15 septembre 1862.

NAISSANCES. — 3, Marie-Louise Gouron, rue St-Nicolas; — Médéric-Edmond-Bazille Austruit, rue du Portail-Louis; — 4, Charles Loyau, rue de la Visitation; — 8, Charles Provost, rue d'Orléans; — Henri Tessier, rue du Chemin Charnier; — Alphonse-Eugène Guimard, rue de Fenet; — 10, Léonide Emilie Decourt, rue d'Orléans; — Léon-François Decourt, rue d'Orléans; — Auguste Gallais, rue de la Visitation; — 11, Désirée

l'amoureux d'Edmée. Je connais maintenant la personne qui me l'envoie. Voici pour vous, messenger... Il chargea alors la boîte sur ses épaules et remonta dans sa chambre.

— A la bonne heure! la pièce blanche... Voilà ce qui s'appelle un pourboire.

— Pourboire! Vous n'avez que ce mot-là dans la bouche.

— C'est assez naturel.

— Vous verrez que vous vous ferez du tort, avec ce mot d'ivrogne. Ne pouvez-vous appeler ça une gratification.

— Ce n'est pas le père Griffon qui fait la langue, la petite mère...

— Si vous vouliez bien ne pas m'appeler ainsi...

— Faites excuses, Madame... Courdemanche et donnez-m'en encore pour deux sous, argent sur table.

— Et le vieux, quand est-ce que vous me le paierez?

— Quand je serai parvenu à chasser le diable du fond de ma bourse, où il est logé... Là, je ne peux pas mieux vous dire. A votre santé!

— Vous boirez bien sans ça.

— C'est vrai. Brrr!... Je ne sais pas ce qu'ils mettent aujourd'hui dans l'eau-de-vie, mais ça n'est pas bon.

— C'est que vous n'y avez plus le goût, à force d'en boire.

— Je proteste! et, sur ce, j'ai bien l'honneur d'être...

(La suite au prochain numéro.)

Champ, rue de Fenet; — 12, Louise Princé, rue de la Fidélité; — 15, Victor-Simon Tirole, rue de la Basse-He; — Françoise-Adrienne Rabouin, rue de la Visitation.

MARIAGES. — 1^{er}, René Moriceau, charpentier, a épousé Alexandrine Alexandre, tous deux de Saumur; — Adrien-Eugène-Emile Martinet, employé principal au chemin de fer d'Orléans, a épousé Henriette-Rosalie-Marie Potet, tous deux de Saumur; — 2, Emile-Victor Rossay, architecte, a épousé Victorine Besnard, sans profession, tous deux de Saumur; — Jean-Alexandre Barbier, garçon épicié, a épousé Marie-Léontine Jouffron, cuisinière, tous deux de Saumur; — Joseph Goubet, cavalier de manège, a épousé Justine-Claire Chevallier, marchande lingère, tous deux de Saumur; — Gustave Boizard, menuisier, a épousé Héloïse Malvue, chapeletière, tous deux de Saumur; — Jean-Baptiste-Bertrand-Armand Cadeot, propriétaire, de Dampierre, a épousé Marie-Sophie Delamotte, sans profession, de

Saumur; — 6, Jean-Benjamin Audiné, brigadier-prévôt d'armes à l'École, a épousé Marie-Anne Le Gal, couturière, tous deux de Saumur; — 9, Alexandre Bottereau, menuisier, a épousé Julie Gilbert, chapeletière, tous deux de Saumur; — 10, Urbain Blain, menuisier, de Saint-Lambert-des-Levées, a épousé Eugénie-Louise Tessier, couturière, de Saumur.

DÉCÈS. — 1^{er}, Clarisse-Victorine Roger, 5 ans, à la Providence; — 2, Louise Martin, rentière, 81 ans, célibataire, rue du Paradis; — Alphonse Cottin, crieur, 55 ans, à l'Hôpital; — 3, Rose-Mélanie-Amanda Seonnet, sans profession, 35 ans, épouse de Jean-Claude Bignon, rue de la Fidélité; — 5, François Belot, rentier, 82 ans, rue Bodin; — 6, Pugno, mort-né, rue Daillé; — Alfred-Moise Gilis, 10 mois, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — 7, Ernest-Auguste Grarry, 11 mois, rue de la Visitation; — 8, François Digard, sans profession, 69 ans, à l'Hôpital; — 10, Pierre Simon, propriétaire, 69 ans, rue Saint-Nicolas;

— Etienne Chaloppin, journalier, 66 ans, à l'Hôpital; — 12, Catherine-Pierrette Boutiffaux, chapeletière, 55 ans, épouse d'Etienne Gaillard, rue de Fenet; — 13, Joséphine Métivier, lingère, 28 ans, épouse d'Edouard-Wilfrid Delaunay, rue Saint-Jean; — 14, Céleste Bonin, chapeletière, 42 ans, épouse d'Henri Favreau, rue de Fenet; — 15, Prosper-Théophile Lambert, 15 jours, rue de la Visitation; — Victoire Robin, sans profession, 74 ans, veuve de Pierre Depin, à la Providence.

BOURSE DU 18 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 30 cent. — Fermé à 69 00
4 1/2 p. 0/0 hausse 30 cent. — Fermé à 96 50

BOURSE DU 19 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 69 00
4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 96 25

P. GODET, propriétaire-gérant

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

D'UNE BELLE MAISON ET DÉPENDANCES.

Située au Pont-Fouchard, commune de Bagnaux, près Saumur, sur la route de Saumur à Napoléon-Vendée.

Et dépendant de la faillite du sieur MORICHON.

L'adjudication aura lieu à l'audience publique des criées du Tribunal civil de Saumur, le samedi quatre octobre 1862, à midi.

DESIGNATION.

Une maison, située au Pont-Fouchard, commune de Bagnaux, près Saumur, sur la route de Saumur à Napoléon-Vendée.

Cette maison est ainsi composée : Au rez-de-chaussée : cuisine, salle à manger à côté, à la suite un salon, ces trois pièces ont leurs fenêtres sur la route; au fond de la cuisine se trouve une grande chambre à coucher donnant sur la cour; cave sous une partie du rez-de-chaussée, escalier en bois montant au premier;

Au premier étage : corridor, chambre à coucher avec cheminée de marbre, deux autres chambres à cheminée dont l'une avec balcon; ces trois pièces donnant sur la route; greniers au-dessus;

Très-vaste cour ouvrant sur la route par un large portail, immenses hangars, deux écuries pouvant contenir l'une dix chevaux, l'autre huit; greniers régnaient sur le tout; petit corps de bâtiments à la suite, comprenant une cuisine et une chambre à côté; greniers au-dessus; dans la cour : pompe et bassin en pierre, fosse à fumier, latrines et poulailler;

Au bout de la cour se trouve un jardin renfermé de murs, contenant environ deux ares soixante-quinze centiares et plantés d'arbres fruitiers; il y existe un bassin pour arroser.

Le tout joint à l'ouest la route de Napoléon-Vendée, au nord Camain ou ses représentants, au midi Sou-dier, au levant Taveau.

Cette maison et ses dépendances seront vendues en un seul lot, sur la mise à prix de neuf mille francs, ci..... 9.000 fr.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant, et, pour prendre communication du cahier des charges,

au greffe du Tribunal civil de Saumur. (449)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 12 octobre 1862, à midi, à la mairie de Villebernier, par le ministère de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, à la requête des héritiers de Marie Duday, veuve de Barnabé Delalande, de :

1^o Une maison, au bourg de Villebernier;

2^o Dix ares de terre, affiés, aux Reuts;

3^o Trente-neuf ares de terre, à Panvigne.

S'adresser audit notaire. (450)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE PROPRIÉTÉ,

Située au Petit-Souper, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Comprenant une maison avec cave et pressoir, un jardin clos de murs, 1 hectare 50 ares de vigne, 1 hectare 72 ares de terre labourable et luzerne.

S'adresser audit M^e CLOUARD, notaire. (427)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

Très-bien située et en bon état.

Comprenant dix-sept pièces, chambres et cabinets, avec écurie, cour, remise, cave, grenier et autres dépendances.

Toutes facilités seront données pour les paiements.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

A VENDRE

Par suite du décès du titulaire,

Une CHARGE très-importante d'AGRÉÉ près le Tribunal de commerce de Tours. — Jouissance immédiate.

S'adresser à M. GUÉRY, inspecteur d'académie, place Foire-le-Roi, à Tours, et à M^e SCOUMMANE, notaire à Tours, successeur de M^e ROBIN. (446)

A LOUER PRÉSENTEMENT

En totalité ou par parties,

UNE BELLE MAISON AVEC JARDIN

Et Grand Clos,

Située à Bagnaux, rue de la Pierre-Couverte, occupée précédemment par M. PINOT père.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur, ou à M. LUDOVIC PINOT, rue des Pauvres, à Bagnaux. (388)

A AFFERMER

OU A VENDRE

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1863,

LE MOULIN SCÉE

Situé sur la rivière de Changeon, à 8 kilomètres de Bourgueil et à 4 kilomètres de Gizeux (Indre-et-Loire).

Ce moulin, parfaitement monté à l'anglaise, muni d'un indicateur, est composé de trois paires de meules, nettoyage, blutteries et tous les autres accessoires.

Il est actuellement exploité par M. Besnard-Boucher.

Il dépend de ce moulin environ 2 hectares de terre en jardin et prés.

On joindrait, au gré du fermier ou de l'acquéreur, une plus grande étendue de terre et de pré.

S'adresser pour les conditions :

A M^e HERVÉ, notaire à Bourgueil;

A M. LEMESLE, docteur-médecin, à Bourgueil;

Et à M. BALLIF, directeur de l'Assurance Mutuelle d'Indre-et-Loire, rue Balzac, n° 4, à Tours. (428)

A VENDRE

TRÈS-BONNE CHIENNE COUCHANTE, braque, âgée de 4 ans. S'adresser au bureau du journal.

M. GARREAU-MURAY,

Épicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebucien frères. » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.

Un demi kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 32 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 3 centimes. Résultats : 1^o vive et transparente coloration; 2^o économie de moitié; 3^o qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme superfin.

CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens factices de la publicité; une seule ambition nous guide : c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de feoule, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes parties étrangères. — Il est renfermé dans d'élegants cartonnages, très-commodes pour les ménages. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le